

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Jeudi 6 Février 2020
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 30 Janvier 2020

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 6
VOTANTS : 7

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Nicolas LAROCHE, Christian SANSEIGNE, Romain BONNET, Oliver BOVE, Charly NICOLLE,

Etaient absents excusés : Vincent COUPEROT donnant pouvoir à Christian SANSEIGNE

Jérémy VENON
Marie-Laure COLLON
Stevens DAVID

,

Secrétaire de séance : Olivier BOVE

- Demande d'une motion de soutien à la filière vin
- Organisation des élections municipales
- Commission contrôle liste électorale
- Le Service National Universel
- Revalorisation indemnités élus
- Eligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité
- Téléphonie mobile
- Enfouissement du réseau
- Demandes de subvention
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il propose de rajouter à l'ordre du jour les indemnités de conseil pour le percepteur pour l'année 2019. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

Délibération n° 01_06 02 2020 : Motion de soutien à la filière vin

Visée par la Préfecture le :

Le maire fait lecture d'un courrier de la Fédération de Défense de l'appellation Chablis (FDAC) les informant qu'à partir de mi-Octobre 2019 la filière vin est soumise à des droits de 25 % sur la valeur de la plupart de ses vins.

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFSA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;

- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Organisation des élections municipales :

Le maire informe les futurs candidats des prochaines élections municipales sur les dates de dépôt des candidatures pour le :

- premier tour : du lundi 10 Février à 9 h 00 au jeudi 27 Février 2020 à 18 heures
- second tour : du Lundi 16 mars à 9 h 00 au mardi 17 mars 2020 à 18 h 00

Ces délais sont impératifs et ne sauraient être prorogés.

Délibération n° 02_06 02 2020 - Désignation des délégués de l'administration – commission de contrôles des listes électorales

Visée par la Préfecture le :

Le maire informe le conseil municipal que la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir entre le Jeudi 20 et le dimanche 23 Février 2020.

Il convient de proposer trois nouveaux délégués pour les communes de moins de 1000 habitants

Le conseil **NOMME** :

- Monsieur GAUTHERON Alain
- Madame COUPEROT Marie
- Monsieur LAROCHE Claude

Cette commission sera recomposée entièrement après les élections municipales de mars.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Service National Universel :

Le maire informe les élus sur le Service National Universel. Ce dispositif est conçu comme un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Une plaquette sera diffusée dans le bulletin municipal 2020

Délibération n° 03_06 02 2020 – Revalorisation indemnités élus

Visée par la Préfecture le :

Après de nombreux débats, l'article 92 2° confirme l'automaticité des indemnités des maires aux taux plafond depuis le 29 Décembre 2019, sauf à ce qu'ils décident eux-mêmes de les moduler à la baisse.

Le maire soumet aux élus l'entrée en vigueur de cette revalorisation et demande aux élus de prendre une décision concernant celle-ci.

Le conseil municipal **DECIDE** de revaloriser les indemnités du maire et des adjoints selon

le tableau ci-dessous et les indices réglementaires en indiquant que la revalorisation de ces indemnités ne pourra être rétroactive.

Population (en nombre d'habitants)	Maire		Adjoint	
	(en % de l'indice)	(en euros)	(en % de l'indice)	(en euros)
Moins de 500	25,5	991.80	9,9	385,05
De 500 à 999	40,3	1 567	10,7	416.16
De 1 000 à 3 499	51,6	2 006	19,8	770,10

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 04_06 02 2020 – Eligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité

Visée par la Préfecture le :

Le maire fait lecture d'un courrier reçu du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire concernant l'éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité dans une perspective où la commune désire conserver un contrat aux tarifs réglementés en attestant du respect des critères d'éligibilité à savoir :

- Employer moins de 10 personnes
- Ne pas excéder un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros sur le dernier exercice annuel.

La commune remplit ces critères et peut conserver un tarif réglementé de vente de l'électricité.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Téléphonie mobile :

Demande faite à la région pour couvrir le réseau mobile sur la commune
Une rencontre a été organisée avec Bouygues pour l'installation d'un pylône de 30 mètres.
La zone idéale serait dans les vignes. Le président de la Saint-Vincent doit prendre contact avec la Préfecture pour mettre en place l'organisation nécessaire à ce projet.

Enfouissement du réseau :

La commune désire réaliser des travaux de dissimulation des réseaux route de Tonnerre.
Ces travaux seront réalisables après la Saint-Vincent de Fleys.
Le maire fait lecture d'une estimation succincte effectuée par le SDEY pour donner une idée de l'enveloppe globale à prévoir au budget 2021.

Délibération n° 05_06 02 2020 - Subvention AS Rugby Chablis

Visée par la préfecture le :

L'AS Chablis « Rugby » a sollicité la commune pour le versement d'une subvention. 14 enfants de la commune sont inscrits dans ce club.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

EMET un avis favorable à la demande pour une somme de **200 €**, **DIT** que cette somme sera inscrite au budget 2020.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 06_06 02 2020 - Subventions allouée aux diverses associations

Visée par la préfecture le :

Les membres du conseil municipal propose et **DECIDE** de mettre un plafond aux demandes de subventions à venir :

- 20 € /enfant avec un plafond de 200 € pour les associations sportives et autres
- 50 € /enfant avec un plafond de 200 € pour les frais scolaires

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 07_06 02 2020 : Subvention CIFA 89

Visée par la préfecture le :

Le CIFA d'Auxerre a sollicité la commune pour une demande de subvention à son profit.

Un élève de Fleys fréquente cet établissement.

Le conseil **ACCEPTTE** de verser une subvention de : **50 €**

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 08_06 02 2020 : Indemnités allouées au comptable en 2019

Visée par la préfecture le :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- que cette indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à **Mme Corinne FABRE**, Receveur Municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses :

- Installation de panneaux signalisation radar sur la commune à partir du 17 Février 2020.
- Participation des communes aux frais scolaires sur la commune de Chablis : 790 €/enfant
- Courrier reçu de Mr HEURLEY Arnaud demandant l'autorisation pour la création d'un stand de tir sur la commune. Le conseil municipal désire en premier lieu demander à l'association de chasse quant au bruit et s'interroge sur l'endroit choisi (accessibilité par un chemin de l'AFR et dans le plan du projet de déviation). Une réponse sera donnée dans les plus brefs délais.
- Lecture du compte-rendu de la rencontre avec Mr Gomes Perreira.
- Lecture d'un courrier du secrétariat d'état auprès du Ministre de l'action et des comptes publics informant la commune de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales sans création ou augmentation d'impôt. Dès 2021, au début du prochain mandat municipal, la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance a été levée à 20 h 00

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n° 01_06 02 2020 : Motion de soutien à la filière vin

Délibération n° 01_06 02 2020 : Motion de soutien à la filière vin

Délibération n° 03_06 02 2020 – Revalorisation indemnités élus

Délibération n° 04_06 02 2020 – Eligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité

Délibération n° 05_06 02 2020 : Subvention AS Rugby Chablis

Délibération n° 06_06 02 2020 : Subventions allouée aux diverses associations

Délibération n° 07_06 02 2020 : Subvention CIFA 89

Délibération n° 08_06 02 2020 : Indemnités allouées au comptable en 2019

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 06/02/2020

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Romain	BONNET		
Olivier	BOVE		
Marie-Laure	COLLON	Absente	
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT	Pouvoir donné à Christian SANSEIGNE	
Nicolas	LAROCHE		
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE		
Stevens	DAVID	Absent	
Jérémy	VENON	Absent	